

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP /..4.6. /S/2025-2026 RELATIF A L'ENTRETIEN ET REPARATION DU CHARROI DE L'ARCT.

Date de publication : ..18. / ..9. /2025

Date d'ouverture des offres : ..06. / ..10. /2025

1. Objet

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications « ARCT en sigle » invite par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour « **L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DU CHARROI DE L'ARCT** », pour une période de 12 mois

2. Financement du marché

Le financement est assuré entièrement sur le Budget Général de l'État, exercice 2025-2026 (Subsides accordées à l'ARCT).

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi et ses textes d'application. Les services prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot : « **L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DU CHARROI DE L'ARCT** ».

4. Conditions de participation au présent Avis d'Appel d'Offres

La participation au marché est ouverte à toute personne physique ou morale possédant les conditions juridiques, techniques et financières requises à l'exécution du présent marché. Ne peut participer à l'Appel d'Offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics du Burundi.

5. Consultation et acquisition du dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à l'adresse du Maître de l'ouvrage cité ci-dessous sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de cinquante mille francs Burundais (50 000 FBI) non remboursables, au Compte de Transit de Recettes Non Fiscales N° 10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

L'absence de ce bordereau entraîne le rejet de l'Offre lors de l'analyse.

Le Dossier d'Appel d'Offre peut être consulté au secrétariat de la Direction Générale de l'ARCT, sise Avenue de France n° 14.

6. Adresse du Maître de l'Ouvrage :

Immeuble de l'ARCT, avenue de France n° 14
B.P. 6702 Bujumbura
Tél.: + 257 22 210276.
FAX : + 257 22 242832

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications « ARCT », en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 9 ci-dessous.

7. Présentation de l'offre

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les soumissionnaires doivent présenter les offres en 3 exemplaires dont un (1) original et deux (2) copies.

Les offres devront être soumises à l'adresse suivante : Secrétariat de la direction Générale de l'ARCT, sis Immeuble de l'ARCT, Avenue de France N°14 au plus tard, le 06/10/2025 à 9 heures.

L'offre sera accompagnée par une garantie de soumission de 500 000 FBU.

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 06/10/2025 à 9h 00, heure locale.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes à l'adresse suivante : **Immeuble de l'ARCT, Avenue de France N°14, le 06/10/2025 à 10 heures 30 min.** L'ouverture des offres se fera en seul temps.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui le souhaitent et d'un représentant de la DNCMP conformément à l'article 22 du code des Marchés Publics. Les soumissionnaires présents signeront dans un registre attestant leur présence à la séance concernée. L'acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des offres.

Le procès-verbal doit être signé par les membres de la Sous-commission d'ouverture. Une liste de présences signée par les soumissionnaires présents est annexée à ce procès-verbal.

11. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont : la conformité de l'offre technique et de l'offre financière la moins disante.

Fait à Bujumbura, le 16/9 /2025

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT
Dr MUHIZI SAMUEL

